



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an DEUX MILLE VINGT, le trente septembre à DIX-NEUF HEURES quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Aurélie GROS, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Aurélie GROS, Marc GUERTON, Christine PINAUD-GROS, Richard LAVAUD, Claude MARTINEZ, Brigitte ROUSSEAU, Pierre MULAS, Sandra BELIBI MBASSI, Olivier VERMESSE, Béatrice CANU, Laurent TABARD, Martine SCHARRE, Sylvain BEGUE, Aurélie DESPIERRE, Pascal ETHEVE, Céline GUILLEMOT, Yannick VILLARDIER, Sabrina SUBILE, Jacques BEAUDET, Grégory BLANCHETOT, Christine BARATAUD.

Absents représentés excusés :

Madame Arlette TRAMBLAY, pouvoir à Madame Béatrice CANU
Monsieur Baptiste OLLIVON, pouvoir à Madame Aurélie GROS
Madame Christiane JEAUD, pouvoir à Monsieur Richard LAVAUD
Madame Marianne SEBAS, pouvoir à Monsieur Marc GUERTON

Absents et excusés :

Monsieur Thomas FREJAC
Madame Christèle PIETTON

Formant la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Claude MARTINEZ a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptés.

Conformément aux restrictions préfectorales dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, cette séance s'est tenue à huit clos et retransmise en direct sur Facebook # COVID-19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLLICITE le Conseil Départemental afin de soutenir les actions inscrites au Contrat Culturel de Territoire 2020 pour un montant total de 7 124.70 € ; SOLLICITE le Conseil Départemental afin de soutenir l'aide à l'investissement culturel 2020 proposée par la commune, à hauteur de 120 479 €, pour la réhabilitation de la glacière de Montceaux et la protection anti-pigeons du clocher de l'église du Coudray.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la Maire à demander au Conseil Départemental une subvention dans le cadre du contrat de partenariat départemental 2020/2023 pour la construction d'une salle polyvalente et la restauration de l'église Notre-Dame.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le don à la Croix Rouge Française – Urgence BEYROUTH, pour un montant de 1 500 €, en solidarité aux victimes des explosions du port de Beyrouth. DIT que la somme sera inscrite au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE la délibération 2020-III-4169-806 relative à l'élection des membres du SIARCE et DÉCLARE élus, par vote à main levée, les représentants au SIARCE pour la compétence Hydraulique Agricole Madame Christine PINAUD-GROS, déléguée titulaire et Madame Aurélie GROS et Monsieur Pierre MULAS délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la modification du périmètre du SIARCE par l'adhésion de la commune de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines. AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE avec 20 voix POUR et 5 abstentions (Yannick VILLARDIER, Sabrina SUBILE, Jacques BEAUDET, Grégory BLANCHETOT, Christine BARATAUD) les modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la désignation de Madame Arlette TRAMBLAY pour siéger en tant que membre de droit au Conseil d'Administration de l'ASAD (Association de Santé À Domicile).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6042 – Fonction 020 : Achats prestations de services - 10 000.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 6531 – Fonction 020 : Indemnités + 5 000.00 €

Article 6535 – Fonction 020 : Formations + 5 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Opération 11 « Véhicule »

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2182 – Fonction 020 : Matériel de transport + 1 500.00 €

Opération 46 « Voirie »

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 2031 – Fonction 020 : Frais d'études - 1 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE avec 20 voix POUR et 5 voix contre (Yannick VILLARDIER, Sabrina SUBILE, Jacques BEAUDET, Grégory BLANCHETOT, Christine BARATAUD) la création d'un poste de collaborateur vacataire communication (pigiste).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs par la création :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 16/20ème,
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 7.75/20ème,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à 6/20ème

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), notamment en ce qui concerne le sort des primes en cas d'absences. DIT que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE, du rapport d'activité de l'année 2019 de la Société People & Baby dans le cadre de la délégation de service public du Multi-Accueil « Les P'tits Loups ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de céder un des véhicules des services techniques au prix de 2 500€ à un agent communal.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 H 00

Aurélie GROS

Maire du Coudray-Montceaux

Vice-Présidente du Conseil Départemental



Aurélie Gros